

devons, bien sûr, le définir, l'améliorer sans cesse, mais le principe en est bon.

Il a quitté le Sénat en 1974 pour devenir haut-commissaire du Canada à Londres.

Outre ses responsabilités parlementaires, M. Martin s'intéressait à de nombreuses autres activités. Il était délégué officiel à la Ligue des nations en 1938 et membre de la délégation canadienne à l'assemblée générale des Nations Unies en 1946 et 1949. Il a contribué à dénouer une impasse qui durait depuis neuf ans et à faire admettre 16 nouveaux États membres aux Nations Unies.

En 1979, il a créé l'Institut canadien d'études juridiques supérieures, à l'université Cambridge, afin que des juges, des professeurs et des avocats puissent poursuivre de hautes études.

En août 1982, il a remporté le Trophée canadien discerné par la Fondation commémorative John G. Diefenbaker. Un porte-parole de la fondation a déclaré que M. Martin personnifiait les idéaux de son adversaire, John Diefenbaker, notamment la liberté individuelle et la libre entreprise.

L'autobiographie de M. Martin a été publiée en deux volumes. Le premier volume s'intitulait *A Very Public Life*, et bon nombre d'entre nous ont assisté au lancement de cet ouvrage, et le deuxième, *So Many Worlds*. Il a terminé la rédaction du deuxième volume à l'âge de 82 ans.

Il a été nommé président honoraire de la Marche des dix sous de l'Ontario de 1987. La lutte qu'il avait lui-même livrée à la polio pendant son enfance l'a inspiré à consacrer énormément d'énergie à cette tâche.

Un peu plus tôt cet été, soit le 1<sup>er</sup> juillet, Paul Martin a reçu le titre de Très honorable Paul Martin, père. Il s'agit de la plus haute distinction pouvant être attribuée à un titulaire d'une charge publique au Canada.

Dans un article publié le 22 mai 1984 dans le *Toronto Star*, M. Martin commentait le congrès d'investiture du Parti libéral en citant son héros, sir Wilfrid Laurier:

Je suis un libéral. Je suis un de ceux qui pensent que toujours et partout dans toutes les choses humaines il y a des abus à réformer, de nouveaux horizons à ouvrir et de nouvelles forces à développer.

Paul Martin a travaillé avec acharnement pour réformer les abus, ouvrir de nouveaux horizons et développer de nouvelles forces. Pendant longtemps, la contribution de ce grand homme restera inscrite dans l'histoire du Canada et continuera de façonner notre avenir.

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, les grandes personnalités politiques canadiennes de la génération précédente nous quittent les unes après les autres. Elles ont entamé leur carrière politique à peu près au début de la Seconde Guerre mondiale et ont siégé au Parlement pendant les années perturbées et traumatisantes de la guerre. Elles ont exercé le pouvoir et guidé les destinées

[Le sénateur Frith.]

du Canada pendant la période des changements sociaux et économiques marquants de l'après-guerre.

● (2010)

Dans les années 60 et 70, ces personnes occupaient encore le devant de la scène dans les affaires nationales, prenaient une part active aux discussions sur la Constitution, la politique linguistique, l'unité nationale et les affaires étrangères.

La semaine dernière, nous avons rendu hommage au regretté George McIlraith. Ce matin, nous apprenions le décès, à 89 ans, du doyen des membres du Conseil privé, Paul Martin, qui, comme le chef de l'opposition vient de le mentionner, a été à très juste titre élevé au rang de très honorable le 1<sup>er</sup> juillet 1992, jour du 125<sup>e</sup> anniversaire de notre Confédération.

La carrière parlementaire de Paul Martin a commencé en 1935, année où il a été élu aux Communes, et s'est terminée en 1975, lorsqu'il a quitté le Sénat pour aller représenter le Canada au Royaume-Uni à titre de haut-commissaire. Pendant ces 40 ans, il est devenu un héros de la vie politique au Canada par ses succès électoraux, ses talents politiques et parlementaires et le leadership vigoureux qu'il a assuré à deux des plus importants ministères, celui de la Santé nationale et du Bien-être social, et celui des Affaires extérieures.

C'était une personnalité politique tellement en vue que les journalistes et les autres oubliaient ou ne connaissaient généralement pas sa culture exceptionnelle et ses qualités intellectuelles hors du commun. Le chef de l'opposition a parlé de la carrière universitaire du regretté sénateur Martin. Ceux qui l'ont connu et qui étaient en mesure d'évaluer ces traits de sa personnalité ont toujours décrit Paul Martin comme quelqu'un d'une grande érudition.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai lu le premier discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 18 juin 1936, à l'âge de 33 ans. C'était pendant le débat sur le discours du Trône, lors de la première session de la législature. Le discours portait presque entièrement sur les affaires étrangères. C'est l'éminent J. S. Woodsworth qui avait pris la parole avant M. Martin. Ce dernier a commencé à exprimer son désaccord avec ce que M. Woodsworth venait de dire et il a tenu bon même lorsque M. Woodsworth a protesté contre l'interprétation qu'on venait de faire de ses paroles.

Paul Martin a ensuite suggéré au premier ministre Mackenzie King, qui était également présent à la Chambre ce soir-là, de réorganiser le ministère des Affaires extérieures en y créant diverses sections géographiques. Il a ensuite continué à livrer un discours très convaincant sur la Société des Nations, son histoire, le rôle du Canada au sein de cet organisme, le recours à des sanctions économiques et à la force militaire et l'application de différents traités auxquels le Canada avait souscrit. Il s'est notamment indigné d'un discours qu'avait prononcé un peu plus tôt, à Hamilton, l'ancien premier ministre, R.B. Bennett, alors chef de l'opposition, et il a conclu en proposant quatre mesures constructives au gouvernement, dont l'adhésion du Canada à l'Union Panaméricaine qui, sauf erreur, était le prédécesseur de l'Organisation des États américains.

C'était une cause que Paul Martin défendait encore 40 ans plus tard. Il a dit espérer que son discours ne serait pas jugé présomptueux. Quoi qu'en aient pensé ses aînés, ce discours